

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS DU  
SYNDICAT MIXTE SITOM SUD GARD**

**SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020**

<b>Nombre de membres en exercice</b>		
Afférents au Conseil syndical	En exercice	Membres présents
<b>42</b>	<b>41</b>	<b>23</b>

<b>Date de convocation</b>	<b>08/12/2020</b>
<b>Date d'affichage</b>	<b>08/12/2020</b>

<b>DL20042</b>	<b>OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE PRINCIPAL</b>
----------------	--

Le quinze décembre deux mille vingt à 18 h 00, s'est réuni à l'Usine d'Incinération EVOLIA, Impasse des Jasons à Nîmes, le Comité Syndical du SITOM du SUD GARD, régulièrement convoqué le 08 décembre 2020, sous la présidence de Monsieur Richard TIBERINO, Président du SITOM SUD GARD.

Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

**Cté Agglo. Alès Agglomération :** M. David GUIRAUD, M. Christophe BOUGAREL,  
**Cté Agglo. Nîmes Métropole :** M. Frédéric TOUZELLIER, M. Marc TAULELLE, M. Jean-Jacques GRANAT,  
M. Claude de GIRARDI, M. Jack DENTEL, Mme Sylvette FAYET, M. Richard TIBERINO, M. Frédéric  
PASTOR, M. Monique BOISSIERE, M. Antoine MARCOS, M. Richard FLANDIN, M. Patrick DE GONZAGA,  
M. Jean-Christophe GREGOIRE, M. Jean-Luc CHAILAN, M. Jacques BOLLEGUE,  
**Cté Com. Beaucaire terre d'Argence :** M. Juan MARTINEZ,  
**Cté Com. Petite Camargue :** Mme Katy GUYOT, M. Didier LEBOIS, M. Jean-Paul GERAUD  
**Cté Com. Piémont Cévenol :** M. Lionel JEAN  
**Cté Com. Pont du Gard :** M. Alain LAGET,

Absents :

**Cté Agglo. Nîmes Métropole :** M. Julien PLANTIER, M. Bernard ANGELRAS, M. Alain DALMAS, Mme  
Géraldine REY DESCHAMPS, M. Laurent BURGOA, M. Jean-François DURAND COUTELLE, M. Frédéric  
BEAUME, M. Pierre LUCCHINI, M. David-Alexandre ROUX, M. Yoann GILLET, M. Pascale VENTURINI  
**Cté Com. Beaucaire terre d'Argence :** M. Jean-Michel AZEMA, M. Jean-Marie GILLES  
**Cté Com. Petite Camargue :** Mme Martine KUFFER  
**Cté Agglo. Alès Agglomération :** M. Laurent CHAPPELLIER  
**Cté Com. Pont du Gard :** Mme Christelle ARMANDI  
**Cté Com. Pays de Sommières :** M. Yvan COUDERC  
**Cté Com. Pays d'Uzès :** M. Gérard DAUTREPPE, M. Frédéric SALLE LAGARDE

**Avaient donné procuration :**

Pierre LUCCHINI à Frédéric TOUZELLIER  
Bernard ANGELRAS à Frédéric TOUZELLIER  
Julien PLANTIER à Richard TIBERINO  
Martine KUFFER à Didier LEBOIS

**Secrétaire de séance :** Monique BOISSIERE

Le Président Richard TIBERINO expose à l'assemblée que l'ancien DGS a été muté en date du 1er octobre 2020. A la suite de cette mutation, il a été procédé à la déclaration de vacance d'emploi auprès du CDG 30 et à une offre d'emploi pour procéder à son remplacement.

VU la loi du 26 juillet 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34 prescrivant que les emplois dans la collectivité sont créés par l'organe délibérant,

VU le décret 9090-126 du 9 février 1990 portant statut particulier du cadre d'emploi des attachés territoriaux, Vu le décret 2000-954 du 22 septembre 2000 relatif aux règles d'assimilation des établissements publics locaux aux collectivités territoriales pour la création de certains grades de fonctionnaires territoriaux,

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complets et non complets nécessaires au fonctionnement des services,

CONSIDERANT la vacance et l'offre d'emploi déclarées auprès du CDG 30, Considérant le tableau des emplois au sein du SITOM Sud Gard,

CONSIDERANT la possibilité de créer un emploi d'attaché principal, le syndicat du SITOM Sud Gard étant assimilé à un EPCI de 80 000 à 150 000 habitants,

Le président propose à l'assemblée de créer un poste d'attaché principal permanent à temps complet,

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

#### DECIDE

**Article 1** : De créer un poste d'attaché principal permanent à temps complet,

**Article 2** : De modifier le tableau des emplois à compter du 16 décembre 2020 comme suit :

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Ancien effectif	Nouvel effectif
Administratif	Attaché	Attaché principal	0	1

**Article 3** : De prélever les crédits nécessaires à la rémunération de ces emplois au Budget du SITOM SUD GARD – section Fonctionnement – Chapitre 012 "Charges de personnel et frais assimilés" - Articles 64111, 64112, 64118 et autres articles correspondant aux charges sociales.

*Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait conforme et certifié exécutoire*

Nombre de présents : 23  
Nombre de votants : 23 + 4 pouvoirs  
Abstention : 0  
Contre :

**Approuvé à l'unanimité**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20201215-DL20043-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2020

Affichage : 16/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président du SITOM SUD GARD  
Richard TIBERINO

